

DOSSIER D'INSCRIPTION STAGE VACANCES L'ESTATE IN MOSSA 2019

Semaine du au 2019

FOOT

- 8/9 ans (2010/2011)
- 10/11 ans (2008/2009)
- 12/13 ans (2006/2007)

MULTI-ACTIVITES

- 10/12 ans (2007/2009)
- 13/15 ans (2006/2004)

Nom :

Prénom :

Date de naissance : .../.../.....

Documents à rendre obligatoirement :

- Fiche de liaison / sanitaire (signée),
- Autorisation parentale (signée),
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (valable 1 an sur la période de l'année civile 2019) ou licence sport en cours de validité,
- Règlement intérieur (signé),
- Attestation d'assurance en responsabilité civile.
- Attestation CAF (Quotient familial de 2019), si pas d'attestation prix normal.
- Un chèque **correspondant au montant dû (voir ci-dessous)** .

Tarif semaine Foot :

- QF < 500€ = 40€
- 501€ < QF < 800€ = 65€
- 801€ < QF < 1200€ = 110€
- 1201€ < QF < 1500€ = 125€
- 1501€ < QF > 2000€ = 150€

Tarif semaine Multi-activités :

- QF < 500€ = 50€
- 501€ < QF < 800€ = 80€
- 801€ < QF < 1200€ = 110€
- 1201€ < QF < 1500€ = 140€
- 1501€ < QF > 2000€ = 180€

Attention !! L'inscription ne sera effective après avoir rendu le DOSSIER COMPLET (une confirmation d'inscription vous sera adressée).

*** Annulation de la semaine (restitution du chèque) :**

- 8 jours avant le début du stage,
- sur présentation d'un certificat médical, avant le démarrage de la semaine.

FICHE DE LIAISON

RENSEIGNEMENTS :

Nom de l'enfant :

Responsable de l'enfant :

Nom : Prénom : Qualité : Père Mère Autre

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de Téléphone : 1) 2)

E-mail

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

I) Nom : **Prénom :** **Qualité :** Père Mère Autre

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de Téléphone : 1) 2)

E-mail

II) Nom : **Prénom :** **Qualité :** Père Mère Autre

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de Téléphone : 1) 2)

E-mail

FICHE SANITAIRE

I. Enfant

Nom : **Prénom :**

Date de naissance : **Sexe :** M F

II. Vaccinations :

Votre enfant est à jour de tous ses vaccins : **OUI NON**

III. Renseignements médicaux :

Indiquez ici les difficultés de santé (allergies, asthme etc...)

IV. J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médical d'urgence.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus.

A Le

SIGNATURE obligatoire (parents ou représentant légal).

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Mr ou Mme

représentant légal de

certifie lui donner l'autorisation de :

- Participer aux activités organisées par le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse
- De prendre place dans un véhicule utilisé par le CSJC pour se rendre aux activités extérieures.

Droit à l'image

Toute personne physique a un droit exclusif sur son image et sur l'utilisation qui en est faite. Ce droit concerne non seulement l'image, mais également tous les éléments constitutifs de la personnalité (voix, silhouette...).

Chaque sportif, chaque stagiaire fréquentant le CSJC accepte que les films, photographies ou autres identifications de sa personne pris à l'occasion des entraînements, des formations puissent être utilisés par les structures partenaires à titre de promotion institutionnelle. Il autorise ces structures à les exploiter par tous les moyens. Les documents utilisés doivent cependant avoir été réalisés ou acquis au cours de la période pendant laquelle le sportif ou le stagiaire était inscrit au CSJC.

Le CSJC peut utiliser librement cette image sur l'ensemble de ses supports d'information et de communication.

Je déclare sur l'honneur, l'exactitude des informations portées ci-dessus.

A LE

SIGNATURE



Règlement intérieur

Dispositions générales

Préambule

Le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse est une régie autonome rattachée à la Collectivité de Corse dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Elle fonctionne selon les règles applicables aux organismes publics.

La directrice représente en justice, et à l'égard des tiers dans les actes de la vie civile, l'établissement qu'il dirige.

La directrice assure l'application du règlement intérieur.

Le règlement intérieur vise à l'intégrité des personnes et des biens, et à la sérénité de la vie collective dans l'établissement.

Le CSJ Corse fonctionne selon les principes suivants :

- ! Les actions qui se déroulent au CSJC doivent revêtir une valeur éducative dans leurs objectifs et leur déroulement,
- ! L'utilisateur accepte contractuellement les règles de vie dans l'établissement :
 - ! la tolérance et le respect d'autrui,
 - ! le refus de toute violence physique, morale ou verbale,
 - ! le respect des obligations propres aux actions de formation ou d'entraînement,
 - ! le respect des locaux et des biens publics et privés,
 - ! la protection de l'environnement et du patrimoine paysager.

Sécurité des personnes

Le cabinet médical du CSJC n'est accessible que pour les sportifs des Pôles, CRE et Clubs usagers de l'établissement, aux horaires définis en début d'année.

Dans les cas d'accident survenus dans l'enceinte de l'établissement, il est conseillé de mobiliser les pompiers (18) ou le SAMU (15). La direction devra être informée de cette démarche immédiatement.

En application du décret n° 2006-1386 du 15/11/06, il est interdit de fumer sur l'ensemble du site du CSJC.

Toute consommation d'alcool est interdite dans l'établissement, hormis :

- ! au restaurant, pour un public majeur, après déclaration préalable
- ! salle multimédia Francis Pinelli ou Hall, lors de manifestations internes ou organisées par des usagers munis des autorisations réglementaires et l'ayant déclaré préalablement auprès de la directrice du CSJC.

L'établissement est équipé, pour la sécurité de tous, d'un système de vidéo-surveillance.

L'établissement est équipé de détecteurs et d'une alarme incendie. Au retentissement de celle-ci, tous les usagers sont invités à quitter l'établissement en appliquant les consignes de sécurité affichées et à se rassembler aux emplacements prévus à cet effet.

Sécurité des biens

Chacun est responsable de ses biens propres et de la protection des biens publics.

La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui, la dégradation de biens destinés à la sécurité (ex : détérioration d'extincteurs...) appartenant à une personne publique est condamnable par la justice.

En cas de non respect de ces règles, la direction du CSJC se réserve le droit, après avoir entendu toutes les parties concernées, de prendre les mesures qui s'imposent pouvant aller du remboursement des biens dégradés jusqu'au renvoi.

Protection des locaux

Certains locaux du CSJC sont placés sous alarme et sous vidéo-surveillance.

Cela nécessite le respect des horaires d'ouverture et de fermeture des locaux et installations.

Toute occupation des locaux et installations par les usagers doit être signalée par écrit au service Accueil afin que soit organisée la levée des alarmes.

Toute utilisation des locaux et installations le week-end est soumise à autorisation de la direction et doit être signifiée par écrit au service accueil au plus tard le jeudi 12h.

Les personnels d'astreinte **ne sont pas autorisés** à permettre l'accès à l'établissement en dehors de ces dispositions.

Ces dispositions s'appliquent à tous les usagers et personnels de l'établissement, y compris s'ils disposent de badges ou de clés permettant l'accès à certains locaux.

Rangement du matériel

Le rangement de tout le matériel est l'affaire des utilisateurs dans les :

- ! salles de cours,
- ! installations sportives intérieures et extérieures.

Tout matériel mis à disposition fait l'objet d'une signature de prise en charge et de retour dans le respect des délais impartis.

Tenue des hébergements et des locaux

Les installations du CSJC doivent être tenues en excellent état.

Il est du devoir de tous de veiller au maintien en bon état des lieux de vie (chambres, restaurant, foyer, salles de cours, etc...).

Chacun est notamment invité à :

- ! ramasser systématiquement ses déchets.
- ! ne pas utiliser dans les locaux communs les chaussures réservées au stade (billes noires).
- ! avoir un usage modéré et raisonné des produits spécialisés (résines handball).

Il est interdit de déménager mobilier et matériel sans autorisation préalable.

Toute défectuosité constatée doit être signalée sans délai auprès de l'Accueil ou des services techniques.

Protection de la nature et de l'environnement

Le CSJC est installé dans un espace de 6 hectares qu'il convient de préserver pour le bien-être de tous.

Merci notamment d'utiliser les corbeilles prévues à cet usage pour papiers et déchets et de veiller au ramassage des déchets après les matchs et autres manifestations rassemblant du public.

Restaurant

L'accès au restaurant est par le respect des horaires de service.

Le transport de nourriture, vaisselle, couverts est rigoureusement interdit en dehors du restaurant.

Une tenue correcte est exigée en toutes circonstances.

Circulation des véhicules et stationnement

Les voitures et deux-roues doivent circuler au pas, le piéton est prioritaire. veuillez notamment être très vigilant lors du contournement du bâtiment d'hébergement et des gymnases (visibilité réduite).

Le stationnement des véhicules dans l'enceinte du CSJC est limité, de façon exclusive aux parkings indiqués prévus à cet effet. Le stationnement est notamment interdit dans l'allée menant aux locaux du pôle foot, dans les allées menant au parvis principal, à proximité des habitations du personnel de l'établissement.

L'accès et la circulation des véhicules de secours, des fournisseurs et des engins d'entretien de l'établissement ne doivent pas être empêchés.

Les véhicules gênant le service ou la sécurité pourront être déplacés.

Le CSJC n'assume aucune responsabilité quant aux dommages causés sur ou par les véhicules en circulation ou en stationnement dans le CSJC, hormis par les véhicules de l'établissement.

L'usage des parkings la nuit est strictement réservé aux pensionnaires de l'établissement et au personnel de service. Le CSJC se réserve le droit de faire enlever tout véhicule stationnant sans autorisation en dehors des horaires d'ouverture.

Le non respect des emplacements réservés aux personnes en situation de handicap pourra entraîner le retrait des véhicules,

Accès internet

Un accès Internet en WIFI est mis à disposition des usagers, selon les horaires en vigueur dans l'établissement.

Chaque utilisateur s'engage à utiliser l'accès internet fourni par le CSJC :

- dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique;
- dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés;
- dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui,
- en s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire... et, de manière générale, à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit.

Droit à l'image

Toute personne physique a un droit exclusif sur son image et sur l'utilisation qui en est faite. Ce droit concerne non seulement l'image, mais également tous les éléments constitutifs de la personnalité (voix, silhouette...).

Chaque sportif, chaque stagiaire fréquentant le CSJC accepte que les films, photographies ou autres identifications de sa personne pris à l'occasion des entraînements, des compétitions, des formations puissent être utilisés par les structures partenaires à titre de promotion institutionnelle. Il autorise ces structures à les exploiter par tous les moyens. Les documents utilisés doivent cependant avoir été réalisés ou acquis au cours de la période pendant laquelle le sportif ou le stagiaire était inscrit au CSJC.

Le CSJC peut utiliser librement cette image sur l'ensemble de ses supports d'information et de communication.

Discipline et sanctions

La directrice est habilitée à prendre toute disposition, en urgence, visant à assurer la sécurité des personnes et des lieux, l'hygiène et la salubrité.

Pour tout manquement au règlement intérieur de l'établissement, la directrice peut, en particulier, prononcer une exclusion temporaire ou définitive en cas de manquement à l'une des règles ci-dessus.

« Lu et approuvé »

Nom – Prénom

Signature :